



MAIRIE  
DE  
05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

## Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Les délibérations sont consultables en Mairie.

**Présents** : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, ROUX Pauline, TUDORET Sabira, MM. BONNAFFOUX Mickaël, BRUN Jean-Luc, CARRETTA Thierry, COMBAL Benjamin, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, RODINI Jean-Louis, SIMOND Régis.

**Absents** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine JUZIAN

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme Catherine JUZIAN

Approbation du dernier compte-rendu : Il est approuvé à l'unanimité des présents (14, Mme TUDORET absente à cette mise aux voix).

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

**Délibération n°2020-034 : Fixation des indemnités d'élus** : M. le Maire indique à l'assemblée qu'il peut être attribué des indemnités aux membres de l'exécutif communal (Maire + Adjoint).

Il rappelle que le 1<sup>er</sup> adjoint a reçu pour délégation le Tourisme, la vie quotidienne et les festivités, la 2<sup>ème</sup> adjointe les finances et l'urbanisme, le 3<sup>ème</sup> adjoint l'agriculture, l'environnement et l'eau potable, le 4<sup>ème</sup> adjoint les travaux et la supervision du service technique.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Maire et les adjoints percevaient une indemnité au taux de 31% du montant de référence de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et de de 8.25 % du montant de référence de ce même indice pour les adjoints. Il précise également qu'il était appliqué au montant de l'indemnité de fonction ainsi obtenu une majoration de 50% conformément aux dispositions des articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT

Il propose de conserver ces taux.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibérations n°2020-035 : Désignation des délégués du Conseil municipal et leurs suppléants pour les élections sénatoriales** : En vertu des articles L280 à 293 du code électoral, il convient de désigner 3 délégués titulaires et trois délégués suppléants pour les élections Sénatoriales du mois de septembre 2020. Pour mémoire, les Sénateurs sont renouvelés tous les 3 ans par moitié pour un mandat de 6 ans. En 2020, la moitié des électeurs (dont ceux de Risoul) est appelée aux urnes le dimanche 27 septembre 2020.

Il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le vote a lieu à bulletin secret. Les candidats doivent obtenir la majorité absolue pour être élus. Si aucune majorité absolue n'est constatée au premier tour, l'élection est prononcée à la majorité relative lors du second tour.

Sont désignés assesseurs : MM. QUERE et RODINI (doyen de l'assemblée) et Mmes ROUX et TUDORET (cadettes de l'assemblée).

Sont candidats pour délégués titulaires : M. CARRETTA Thierry, Mme JUZIAN Catherine, M. SIMOND Régis.

Tous sont élus avec 14 voix POUR et un vote nul (signe distinctif). Tous ont accepté la charge.

Sont candidats pour délégués suppléants : M. BONNAFFOUX Mickaël, M. JEHAN Frédéric, M. QUERE Gérard.

Tous sont élus avec 14 voix POUR et un vote nul (signe distinctif). Tous ont accepté la charge.

A l'issue de cette désignation, M. le Maire expose à Messieurs BRUN et COMBAL qu'il n'a volontairement pas souhaité les associer aux commissions, qu'il souhaite s'en entretenir avec eux.

**Délibérations n°2020-036 : Création d'un comité consultatif dénommé « Conseil des Sages » :** M. le Maire propose de créer un comité consultatif selon l'article L2143-2 du CGCT.

Ce comité sera chargé de faire entendre la voix des habitants, inclure les habitants dans la vie communale. Cela afin de faire remonter les informations directement aux représentants élus.

M. COMBAL demande quelle sera la valeur de la voix de ce conseil. M. le Maire lui répond qu'il sera consulté quelques fois par an sur des sujets bien précis (par exemple la transition énergétique).

M. le Maire propose comme Président de ce Comité M. LELIEVRE Benoît.

**Adoptée à la majorité (par 13 voix pour et 2 abstentions MM. BRUN et COMBAL).**

**Délibérations n°2020-037 : Désignation des conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration de la SEML SGATRIS :** La SEML SGATRIS est la Société d'Economie Mixte Locale chargée de la (Société) Gestion des Activités Touristiques de Risoul.

Elle gère notamment l'office de tourisme de Risoul.

La commune est actionnaire majoritaire de cette société et dispose de 10 sièges.

Il convient que le Conseil municipal désigne 10 de ses membres pour siéger au Conseil d'administration.

M. le Maire propose de désigner Alain ESMIEU, Mickaël BONNAFFOUX, Catherine JUZIAN, Jean-Louis RODINI, Sylvain FEUILLASSIER, Frédéric JEHAN, Sylvie BALLOCCHI, Pauline ROUX, Benoît LELIEVRE, Sabira TUDORET.

**Adoptée à la majorité (2 contres – MM. BRUN et COMBAL).**

**Délibérations n°2020-038 : Désignation des élus siégeant à la commission d'appel d'offres et aux jurys de concours pour les procédures formalisées :** La commission d'appel d'offres se réunit pour l'analyse des offres issues de marchés publics dont le montant dépasse les seuils européens :

- Marché de travaux : 5 548 000,00€
- Marché de fourniture et services : 221 000,00€ ;

La commission est composée du Maire ou de son représentant et de 3 membres titulaires élus au sein du Conseil municipal ainsi que 3 suppléants.

M. le Maire propose de désigner Thierry CARRETTA, Sylvain FEUILLASSIER, Gérard QUERE.

Suppléants : Mickaël BONNAFFOUX, Frédéric JEHAN, Sabira TUDORET.

**Adoptée à la majorité (2 contre – MM. BRUN et COMBAL).**

**Délibérations n°2020-039 : Désignation des élus siégeant à la commission des délégations de service public et de concession :** La commission de délégation de service public se réunit pour attribuer ou modifier une délégation de service public (DSP). Les DSP sont des outils contractuels permettant aux collectivités de

confier la gestion d'un service public à une entité privée tout en conservant le contrôle du service (tarifs, horaires ou périodes de fonctionnement...). A Risoul, les services des remontées mécaniques et du cinéma sont gérés via des contrats de DSP.

La commission est composée du Maire ou de son représentant et de 3 membres titulaires désignés au sein du Conseil municipal ainsi que 3 suppléants.

M. le Maire propose de désigner MM. Sylvain FEUILLASSIER, Thierry CARRETTA, Frédéric JEHAN.

Et suppléants : Mme Sabira TUDORET, M. Mickaël BONNAFFOUX, Mme Catherine JUZIAN.

***Adoptée à la majorité (2 contres – MM. BRUN et COMBAL).***

***Délibérations n°2020-040 : Désignation des élus siégeant au conseil d'administration de la Caisse des écoles*** : La Caisse des écoles est le lien entre l'école et le Conseil municipal. Elle est composée du Maire ou son représentant et 2 élus du Conseil municipal et des représentants des parents d'élèves.

Elle vote le budget alloué chaque année à l'école et traite des questions de vie scolaire et périscolaire en complément du Conseil d'école (avec les membres du corps enseignant). L'inspecteur d'académie et un représentant du Préfet (Service DDCSPP) peuvent y siéger.

M. le Maire propose de désigner Mme Pauline ROUX, représentant du Maire, Mme Sabira TUDORET et Alain ESMIEU représentants du Conseil municipal.

***Adoptée à la majorité moins une abstention et un contre.***

***Délibérations n°2020-041 : Désignation du représentant de la commune à l'association des communes forestières*** : La commune de Risoul est membre de l'association des communes forestières. Cette association d'élus milite en faveur de la protection des forêts et de leur entretien, assure la promotion des diverses fonctions de la forêt :

- Fonction sociale : tourisme, découverte de l'environnement, amélioration du cadre de vie...
- Fonction production : alimentation de la filière bois.
- Fonction environnementale : Réservoir de biodiversité.

L'association organise une assemblée générale annuelle, plusieurs formations dans l'année, réunit des groupes de travail et visites de sites remarquables en fonction de l'actualité.

M. le Maire propose de désigner Monsieur Mickaël BONNAFFOUX « Délégué titulaire » et Monsieur Frédéric JEHAN.

***Adoptée à la majorité (2 contres - MM. BRUN et COMBAL).***

***Délibérations n°2020-042 : Désignation du correspondant Défense*** : Le rôle de correspondant Défense est lié au Ministère de la Défense chargé des anciens combattants. Le correspondant remplit une mission de sensibilisation des citoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Enfin, il sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire et des cérémonies commémoratives.

M. le Maire propose de désigner M. QUERE Gérard.

***Adoptée à la majorité (un vote contre - M. BRUN).***

**Délibérations n°2020-043 : Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :** Le CNAS est le « comité d'entreprise » des collectivités. Le Comité pour le Personnel des Collectivités Territoriales constitue un outil précieux pour les responsables des structures locales. Le CNAS propose en effet une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Le CNAS propose notamment des tarifs préférentiels pour les loisirs, des aides financières & sociales, des chèques vacances, des offres de prêts et d'achats de véhicules, etc...

Un délégué élu doit être désigné parmi les membres du Conseil municipal.

M. le Maire propose de désigner M. QUERE Gérard.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibérations n°2020-044 : Création d'un comité communal d'action social (CCAS) :** Le CCAS a vocation à traiter toutes les affaires sociales de la commune.

Il est Présidé par le Maire et composé de 4 autres membres du Conseil municipal.

Il peut être doté d'un budget propre ou dépendre du budget général de la collectivité.

Les CCAS sont facultatifs dans les communes de moins de 1 500 habitants.

M. le Maire indique qu'il est possible d'organiser l'aide aux foyers dans le besoin sans créer de structure administrative propre mais via un bureau d'aide sociale dont la composition sera déterminée ultérieurement.

Ses actions dépendront du budget principal de la commune sans créer un budget annexe spécifique.

La délibération est retirée à l'unanimité.

**Délibérations n°2020-045 : Désignation des élus siégeant au conseil d'administration du CCAS : Article L123-6 et suivants du code de l'action sociale et de la famille**

Vu le retrait de la délibération précédente, M. le Maire propose du coup de retirer la délibération. Cela est acceptée à l'unanimité.

## URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

**Délibération n°2020-046 : Création d'une commission d'aménagement de la Station et désignation de ses membres :** M. le Maire indique que l'aménagement du territoire revêt une importance primordiale pour les habitants permanents, saisonniers et/ou touristiques.

Vu la configuration du territoire communal et son urbanisation, il propose de créer deux commissions d'aménagement. Une pour le Village, l'autre pour la Station.

M. le Maire propose de nommer Mme Catherine JUZIAN, M. Frédéric JEHAN, M. Sylvain FEUILLASSIER, M. Benoît LELIEVRE, M. Jean-Louis RODINI, M. Thierry CARRETTA pour siéger à la commission d'aménagement de la station.

La commission sera présidée par M. Mickaël BONNAFFOUX.

**Adoptée à la majorité (par 13 voix pour et 2 abstentions – MM. BRUN et COMBAL Adoptée.**

**Délibération n°2020-047 : Création d'une commission d'aménagement village et désignation de ses membres :** M. le Maire indique que l'aménagement du territoire revêt une importance primordiale pour les habitants permanents, saisonniers et/ou touristiques.

Vu la configuration du territoire communal et son urbanisation, il propose de créer deux commissions d'aménagement. Une pour le Village, l'autre pour la Station.

M. le Maire propose de nommer Mmes Sylvie BALLOCCHI, Sabira TUDORET, Pauline ROUX, et MM. Alain ESMIEU, Sylvain FEUILLASSIER, Benoît LELIEVRE pour siéger à la commission d'aménagement du village. La commission sera présidée par M. Gérard QUERE.

**Adoptée à la majorité (par 13 voix pour et 2 abstentions – MM. BRUN et COMBAL).**

## ENFANCE – SCOLAIRE – TOURISME – SPORTS – CULTURE

### DIVERS

**Route de Valbelle :** M. BRUN demande si M. le Maire a pu consulter sur ce sujet comme évoqué lors de la séance du 03 juillet 2020. M. le Maire indique que suite à un éboulement côté St André d'Embrun, la route ne sera sans doute pas ouverte cet été. Vu cette information, la consultation n'est pas prioritaire et la route fermée de fait.

Benjamin COMBAL indique qu'il a été dur d'obtenir la fermeture de la route pendant la période touristique estivale et espère que la fermeture actuelle sera pérennisée. C'est indispensable pour préserver la sécurité de tous et notamment des troupeaux.

**Unité Touristique Nouvelle de Risoul 2000 :** M. BRUN demande où en est le dossier. M. le Maire indique qu'il a rencontré le promoteur cette semaine. D'autres rencontres sont prévues cet été.

**Hôtel de l'ancienne patinoire :** M. BRUN demande où en est le dossier. Le promoteur sera rencontré la semaine prochaine.

M. le Maire complète en disant qu'il a démontré durant la campagne avoir conscience de l'importance du développement de la station et de la préservation des espaces agricoles. Agriculture et Tourisme doivent vivre ensemble.

M. COMBAL revient sur l'association de M BRUN et lui-même aux commissions municipales.

M. le Maire confirme ne pas vouloir les exclure des discussions et souhaite les rencontrer dans les prochains jours.

M. BRUN quitte la séance.

M. COMBAL demande au Maire d'avoir cette conversation pendant la séance de Conseil municipal. Il estime que le moment est opportun.

Fait à Risoul, le 10 juillet 2020

Le Maire, Régis SIMOND.

